

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

DE L'HISTOIRE

L'écho des fêtes qui se célèbrent à Tunis ramène l'actualité sur Jules Ferry. Sa statue, que sculpta Antonin Mercié, se dresse maintenant sur ce sol qu'il a donné à la France, et qui n'avait pas vu ériger de monument semblable depuis les Romains. « Malgré la différence des temps et du costume, a dit notre résident général, M. Millet, les personnages consulaires dont l'effigie dominait les vieux forums disparus, reconnaîtraient leur descendant direct dans cet homme, au front volontaire, à l'œil attentif, au geste sobre et décidé. Comme le consul romain, c'est un fondateur, et cette terre d'Afrique qu'il a touchée de son doigt gardera son empreinte. »

Ferry a deux titres de gloire, comme Epaminondas : la Tunisie et le Tonkin. Il en a un troisième qu'il partage avec Gambetta, l'établissement de l'instruction gratuite et obligatoire.

Les Conservateurs contestent ce troisième point ; il les gêne si visiblement que le devoir strict des républicains est de le garder. Sur les deux premiers, tout le monde est d'accord. Ferry fut le fondateur de notre empire colonial ; à lui seul, il a doublé la France. Dieu sait au prix de quelles calomnies et de quelles injures !

Faut-il rappeler Rochefort écrivant au sujet de l'expédition de Tunisie : « Une chose étrange, folichonne, translunaire, c'est qu'il n'y a pas de kroumirs ! Le cabinet Ferry offrirait 30,000 francs à qui lui en procurerait un, afin de le montrer à l'armée. » Et l'on chansonnait le général Forgemol, et l'on cherchait le kroumir, et l'on traitait Ferry d'« humble serviteur de Bismarck. » On l'accusait de trahir les intérêts de la patrie au profit de l'Allemagne ! C'était le début des remerciements que la presse adressait à cet homme éminent. Le parlement ne voulut pas être en reste. M. Pierre de Coubertin, dans son *Evolution française sous la troisième république*, raconte ainsi les faits :

« Lorsque le 28 octobre 1881, la nouvelle Chambre se réunit, le président d'âge se leva et demanda un peu de silence. Il désirait donner lecture d'un télégramme que le gouvernement avait reçu de Tunis. On écoute. Kairouan est entre nos mains. L'insurrection est à la veille d'être étouffée. Nous en avons fini, sans effusion de sang, en quelques semaines... Comment accueille-t-on cette nouvelle ? Par un éclat de rire. Le président est étonné ; on rit plus fort. Hilarité, rires, bruyante hilarité, constatent les journaux. Quelqu'un crie : « La comédie a raté ! » On rit de plus belle. On rit encore, le 5 novembre, quand M. Ferry a l'imprudence de dire : « Nous avons dompté l'insurrection à Sfax. » On rit quand il annonce que l'armée tunisienne a combattu avec nous. A chaque mot, le *Journal Officiel* enregistre : « Rires, exclamations, bruit prolongé, bruit croissant, bruyante hilarité. » Chaque jour, les généraux étaient injuriés et l'administration de la guerre traitée d'incapable et de vendue. Rochefort montrait notre colonie algérienne « aux trois quarts perdue. » Il flétrissait « la

crétinisation ministérielle » et appelait le gouvernement, une bande d'escrocs, d'imbéciles, d'imposteurs. » M. Naquet appelait l'expédition « un coup de bourse. » — « Ce que vous appelez un coup de bourse, ripostait Jules Ferry indigné, je l'appelle, moi, un coup de fortune pour la France. Si nous nous étions abstenus, il n'y aurait pas eu assez de justes reproches, de malédictions à nous adresser. »

Voilà la rémunération du dévouement à la patrie ! Des débordements d'injures plus inouïs encore l'assaillirent pour le Tonkin.

Que fit Jules Ferry ? Il continua la lutte pour la République et lorsqu'enfin, le Sénat l'élut président, il trouva, pour répondre à tant de calomnies et au coup de pistolet d'Aubertin, dont il devait mourir, ces nobles paroles : « Vous avez décidé que l'ostracisme, cet enfant voûté de la cité antique, n'avait pas de place dans notre démocratie libérale et tolérante. Vous avez pensé que l'adversité ne porte pas les mêmes fruits dans toutes les âmes ; que si les uns en sortent aigris et révoltés, d'autres s'y retrempe et s'y instruisent à la clarté des jours d'épreuves. *L'expérience des hommes et des choses est une grande école d'équité.* »

C'est tout ! Un jugement philosophique, l'expression d'un grand cœur d'homme et de patriote, en réponse à la haine la plus aveugle et la plus déchainée ! Cela n'empêche pas, lorsqu'il meurt, quelques semaines plus tard, Drumont d'écrire : « En vain on chercherait dans l'existence de ce maudit, *une glorieuse action, un bon mouvement, un sentiment humain, un service rendu à la patrie, une pensée élevée*, une parole qui ait fait du bien... Rien ! » et Rochefort, plus inconséquent et plus maladroit encore, — on le voit aujourd'hui, — d'écrire : « Ferry meurt, mais il nous laisse sur le dos les soixante millions que nous coûte annuellement le Tonkin et les trente millions auxquels nous revient la Tunisie. De sorte que, périodiquement, cette dépouille mortelle nous forcera au sacrifice d'une nouvelle indemnité de guerre à la Prusse. On peut affirmer que la mémoire d'un pareil homme ne périra pas. »

Allons ! Laissons cela au tombereau des ordures nationales. Tout ce passé est bien fini. L'heure de la justice est venue pour le grand citoyen ; écoutez les clairons qui sonnent aux champs ; le jour de gloire est arrivé !

C. R.

L'affaire Dreyfus

Les faux

Les faux prennent un développement vraiment inquiétant ; c'est M. le général Roget, c'est M. le capitaine Cuignet, c'est M. Paléologue qui nous dénoncent cette industrie ; on en a fait un dossier spécial, écrit le *Petit Bleu*, qui constitue l'élément capital de la culpabilité de Dreyfus. C'est ce qu'on a appelé le dossier secret.

On comprend bien qu'il soit secret ; ce sont là des choses qu'on n'aime pas beaucoup avouer. Et M. Paléologue vient dans sa nouvelle déposition, de donner une démonstration éclatante, irréfutable et péremptoire de la falsification qui avait été faite de la dépêche d'un attaché étranger.

Ce qu'on ne saurait trop admirer au milieu de ces révélations, qui attestent l'indélicatesse de quelques-uns de nos officiers, c'est l'inébranlable placidité de M. le ministre de la guerre : nous savions depuis longtemps que M. de Freycinet était un malin ; or, il a trouvé le moyen de ne pas laisser percer son opinion, de n'être attaqué d'aucun côté, sauf par deux ou trois exaltés ; et il sera amené, par la force des choses, par le retentissement du scandale, peut-être par l'arrêt de la Cour de cassation, à prendre contre les coupables et les suspects des mesures que l'opinion lui aura, pour ainsi dire, dictées.

D'ailleurs, il est un homme trop avisé, trop clairvoyant et trop finassier pour n'avoir pas recueilli les impressions de l'armée. Or, autant l'armée, au début de l'affaire, était hostile à la revision et se solidarise avec les instigateurs du procès, autant aujourd'hui, depuis les révélations sur le faux Henry, sur les manœuvres coupables de M. du Paty de Clam et sur la conduite équivoque de M. le général Gonse, elle souhaite sincèrement qu'on sacrifie impitoyablement les coupables.

Nous avons des parents, des amis parmi les officiers ; nous les avons consultés, et nous avons été frappés du revirement d'opinion qui s'est produit chez eux. Ils ont éprouvé les mêmes scrupules de conscience et les mêmes angoisses que M. le capitaine Freytag, et ils ont considéré que ce serait rendre un service à l'armée que de la débarrasser de ceux qui se sont rendus indignes d'elle.

Il n'y a plus guère que M. Quesnay de Beaupaire, chargé jadis, en sa qualité de magistrat, de punir les faussaires, qui défende encore « le faux patriotique ». Mais il n'est pas qualifié pour parler au nom de l'armée, et dans les milieux militaires, où on est si justement chatouilleux sur l'honneur, on considère volontiers qu'il vaut mieux réparer un erreur judiciaire, si elle a été commise, que plâtrer les circonstances atténuantes en faveur des fabricants de faux, dont la série ne paraît pas épuisée.

INFORMATIONS

Le voyage de M. Lockroy

On écrit de Saint-Jean-de-Luz : M. Lockroy a reçu hier la visite de M. le maire de Saint-Jean-de-Luz, qui lui a exposé les plaintes de la Ville. Le ministre de la marine a promis de remplacer le *Nautil*, bateau chargé de la surveillance de la pêche, et de faire examiner les réclamations exposées dans un Mémoire qui lui a été remis.

Le ministre de la marine et M^{me} Lockroy ont quitté hier Saint-Jean-de-Luz et sont arrivés à Pau dans la soirée. Ils dîneront ce soir à la préfecture et partiront demain pour Toulouse.

M. Leygues à Rome

M. Leygues, ministre de l'instruction publique, a été reçu avant-hier en audience particulière par le roi d'Italie. Sa Majesté a fait à M. Leygues un accueil très chaleureux et s'est longuement entretenu avec lui. Hier, le ministre a été reçu en audience par la reine ; aujourd'hui, il assiste à l'ouverture de l'exposition de l'Académie de France.

Le pari mutuel

Le ministre de l'agriculture a fait dresser un tableau donnant le chiffre des paris engagés au pari mutuel, sur les différents champs de courses, du 13 mars au 29 avril. Ce tableau permet de constater que, pendant ces quarante-trois jours, il y a eu une aug-

mentation de recettes de 11 millions 470,800 fr.

Pendant cette même période, en 1899, les sommes engagées se sont élevées à 52 millions 064,780 fr., contre 40 millions 593,980 fr. en 1898. Il a donc été encaissé, à raison de 7 0/0, 802,956 fr. de plus au profit des Œuvres d'assistance qui sont subventionnées par les produits du pari mutuel.

L'affaire Déroulède-Habert

La chambre des mises en accusation vient de rendre son arrêt renvoyant MM. Déroulède et Habert devant la cour d'assises de la Seine

La condamnation de Max Régis

La chambre criminelle de la cour de cassation a rejeté hier le pourvoi formé par Max Régis contre l'arrêt de la cour d'Alger, le condamnant à huit jours de prison pour violences et voies de fait.

C'est M. le conseiller Bard qui a donné lecture du rapport.

Aucun moyen n'était invoqué à l'appui du pourvoi qui n'a d'ailleurs, été soutenu par aucun avocat.

La cour de cassation a ajourné à quinzaine l'examen du pourvoi de M. Leblois.

En Tunisie

MM. Krantz, Mougeot et Legrand, quittent aujourd'hui la Tunisie pour rentrer en France.

La Reine Victoria à Nice

On mande de Nice :

Aujourd'hui a eu lieu l'inauguration du nouveau pont sur le Paillon. Le pont était tendu de draperies blanches, orné de fleurs, et pavé de drapeaux français et anglais.

Le maire de Nice, MM. Raiberti et Poullan, députés ; sir Edmund Monson, ambassadeur d'Angleterre ; sir Harris, consul d'Angleterre à Nice ; le colonel Bigg et le colonel Ponsouby, de la maison de la reine, assistaient à la cérémonie.

A quatre heures, la reine Victoria est arrivée en landau, accompagnée de la princesse Henri de Battenberg et du prince Christian de Slesvig-Holstein. Dans une seconde voiture se trouvaient la princesse Victoria de Slesvig-Holstein. Dans une seconde voiture se trouvaient la princesse Victoria de Slesvig-Holstein, lady Antrim et le prince Léopold.

M. Sauvan, maire de Nice, a remercié la reine de l'honneur qu'elle avait bien voulu faire à la ville en acceptant d'assister à cette fête.

Des bouquets ornés de rubans portant les armes d'Angleterre et celles de Nice ont été offerts à la reine.

Celle-ci qui est très bien portante, a remercié le maire de Nice et fait des vœux pour la prospérité de la ville et de ses habitants.

A l'arrivée de la reine et à son départ la musique municipale a joué l'Hymne royal anglais puis la *Marseillaise*.

La conférence de désarmement

L'Agence Nationale publie la dépêche suivante :

« La Haye, 27 avril.

« L'ouverture de la conférence de désarmement est définitivement fixée au 19 mai. »

A la retraite

M. Laroche, ex-résident général de Madagascar, a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, à titre de blessures ou infirmités, à compter du 1^{er} juillet 1899.

Paix Hispano-Américaine

Le marquis de Novallas, premier secrétaire de l'ambassade d'Espagne à Paris, a remis à M. Silvela le protocole de paix conclue entre l'Espagne et les Etats-Unis, ratifié par le président Mac-Kinley.

Les nouveaux Louis d'Or

Des renseignements du *Petit Bleu*, il résulte que la frappe du nouveau louis d'or n'est nullement suspendue et qu'elle se poursuit normalement. Les nouveaux louis seront mis prochainement en circulation.

Trombe de grêle

Une véritable trombe de grêle s'est abattue, il y a 2 jours, sur Grenoble et les environs. Les grêlons atteignaient la grosseur d'une noisette ; en certains endroits, les récoltes sont complètement hachées.

Les nouveaux droits sur les vins en Angleterre

Les négociants en vins et spiritueux de Londres se sont réunis et ont voté une résolution, protestant énergiquement contre les nouveaux droits sur les vins.

Cette résolution sera adressée au chancelier de l'Echiquier.

CHRONIQUE LOCALE

Enseignement primaire

Par arrêté de M. l'inspecteur d'académie, en date du 26 avril courant, ont été nommés :

M. Lafon, instituteur stagiaire adjoint à Cahors (Vieux-Palais), instituteur stagiaire adjoint à Albas ;

M. Vidal, instituteur stagiaire adjoint à Luzech, instituteur stagiaire adjoint à Cahors (Vieux-Palais).

M. Blaclard, ancien élève de l'école normale de Cahors, instituteur stagiaire adjoint à Souillac.

M. Carrière, ancien élève de l'école normale de Cahors, instituteur stagiaire adjoint à St-Cirgues.

Etablissements de bienfaisance

Par arrêté de M. le Préfet du Lot, en date du 10 avril 1899, la session ordinaire de 1899 des commissions administratives des établissements de bienfaisance du département, se tiendra le dimanche 30 avril.

Ecole de Cluny

Le concours pour l'admission à l'Ecole nationale pratique d'ouvriers et de contre-maitres de Cluny aura lieu en 1899, les 2, 3 et 4 octobre.

Les candidats du département doivent adresser leur demande au préfet du Lot, avant le 1^{er} juin. Toutefois, les candidats qui prendront part au concours d'admission aux Ecoles nationales d'arts et métiers et qui auront échoué à l'examen définitif pourront se faire inscrire jusqu'au 20 septembre inclusivement.

Les demandes de bourses devront être produites sur papier timbré et déposées à la préfecture en même temps que les demandes d'admission au concours.

Les enfants du Quercy à Toulouse

L'Association des Enfants du Quercy, que préside M. Delclaux, ancien architecte en chef de la ville de Toulouse, célébrera sa fête annuelle dimanche 30 avril, par un banquet qui aura lieu à six heures du soir au Trianon, allées Lafayette.

Deuxième session ordinaire des Conseils municipaux

Par arrêté de M. le préfet du Lot, la deuxième session ordinaire des Conseils municipaux, pour l'année 1899, s'ouvrira dans toutes les communes du département le 14 mai prochain. Elle pourra durer six semaines.

Assises du Lot

Liste des Jurés appelés à siéger aux assises du Lot (2^e trimestre), qui s'ouvriront à Cahors, le 23 mai prochain :

MM.

Lalo, maire de Soullomès.

Cassagnac, Barthélemy, propriétaire à Salviac.

Larnaudie, médecin à St-Pierre Toirac,

Gramat, maire à Saint-Sozy.

Barrat, J.-Joseph, propriétaire à Thégra.

Dupont, pharmacien à Salviac.

Grangé, Elie, avocat à Gourdon.

De Valon, Arthur, propriétaire à Cahors.
Barde, Lucien, négociant à Gourdon.
Miramon, Casimir, avocat à St-Céré.
Vilas, Edmond, pharmacien à Montcuq.
Dizier, Henri, contrôleur à Cajarc.
Murat, Gabriel, maire à Assier.
Rouquié, Pierre, maire à Cras.
Delpech, Jean, receveur des contributions indirectes à Martel.

Labrousse, Louis, propriétaire à St-Paul-de-Vern.
Sahut, Isidore, agent-voyer à St-Germain.
Vignal, Jean, maire à Bouysson.
Tournié, Antoine, maire à Condat.
Buzenac, Pierre, négociant à Castelnaud-Montraiet.

Marre, Maurice, négociant à Saint-Martin-Labouval.
Chasseing, Henri, cultivateur à Glanes.
Miran, Basile, praticien à Albas.
Lacam, Jean, conducteur des ponts et chaussées à Bretenoux.

Course-Calméjane, négociant à Cahors.
Gardarin, Auguste, commandant à Souillac.
Soulié, Félix, vétérinaire à Catus.
Figié, Pierre, commandant en retraite à Gourdon.
Pélessié, Henri, médecin à Luzech.
Jarrige, Guillaume, propriétaire à Cuzance.
Despeyroux, Auguste, maire à Grèzes.
Couderc, Louis-Eugène, propriétaire à Cénévières.

Bach, Gustave, médecin à Concots.
Mariel, maire à Labastide-du-Haut-Mont.
Lafon, Edmond, pharmacien à Gourdon.
Ducosso, percepteur à Cabrerets.

Jurés supplémentaires

Brunies, Arthur, négociant à Cahors.
Vigne, Léonard, inspecteur des contributions indirectes à Cahors.
Bazin, Jean, directeur de la Banque de France à Cahors.
Desprès, Gustave, négociant à Cahors

Les Hannetons

Depuis quelques jours, nous voyons le jour sur les marronniers de nos promenades, quantité de hannetons qui, après trois ans passés en terre sous différentes formes, témoignent par leurs bourdonnements prolongés de leur satisfaction de pouvoir vivre au grand air.

Leur joie sera de peu de durée, car cette période heureuse de leur existence ne se prolonge guère qu'un mois, après lequel ils passent doucement de vie à trépas.

Et cette prompte disparition ne serait point pour nous déplaire si elle n'était précédée de la ponte, la néfaste ponte qui nous laisse une trentaine d'œufs — bientôt trente vers blancs — à la place des deux sujets mâle et femelle auxquels elle a coûté la vie

Or, on connaît l'action désastreuse des vers blancs qui, trois ans durant, viendront penant plusieurs mois, près de la surface du sol, ronger les racines de toutes sortes et détruire en partie les légitimes espérances des cultivateurs et des maraîchers.

Aussi comprend-on la guerre sans merci que l'on fait aux hannetons pendant tout le mois de leur apparition. Chaque hanneton tué, ce sont quinze vers blancs évités ; ce sont des milliers de racines sauvées, c'est, sauvegardé en partie, le fruit du laborieux travail de nos cultivateurs.

Détroisons donc les hannetons, les moyens ne manquent pas pour cela. L'eau bouillante et la chaux vive en sont d'excellents. Morts, les hannetons pourront même rendre des services, puisqu'on assure qu'ils constituent un engrais azoté très riche et rapidement assimilable.

Et pour assurer la destruction dans des proportions suffisamment appréciables, la création de syndicats spéciaux nous paraît s'imposer : elle a produit de très bons résultats en 1898 ; il ne saurait en être autrement cette année.

Les syndicats de « hannetonage » sont assurés d'avance du concours moral et pécunier de l'administration et des communes. Des subventions leur sont acquises qui leur permettent de payer les hannetons capturés et les frais de la destruction

Nous ne saurions trop engager tous les cultivateurs à se grouper. Dans cette action commune ils trouveront prêts à les seconder, nous en sommes persuadés, les agents des Ponts et Chaussées, du service vicinal et les instituteurs, qui leur apporteront leur concours dans la plus large mesure.

A l'œuvre contre les hannetons !

CAHORS

Au 7^e

Par décision ministérielle du 25 avril. M. Stoumpff, lieutenant au 7^e, passe au 144^e d'infanterie.

Tableaux d'avancement. — Réserve

L'*Officiel* publie la liste des officiers proposés pour l'avancement en 1899. — Nous relevons les noms suivants pour le régiment de Cahors :

Sous-lieutenants proposés et classés pour le grade de lieutenant : MM. Rochut, Maricot, Labatut et Marty.

* * *

Candidats proposés et classés par application de la circulaire du 28 décembre 1898 : MM. Moulin et Debèze du régiment de Cahors.

Ponts et chaussées

Par décision ministérielle en date du 26 avril courant, M. Contou Charles, candidat admissible à l'emploi de commis des ponts et chaussées, en qualité de bachelier de l'enseignement secondaire moderne, est nommé commis stagiaire des ponts et chaussées, en remplacement de M. David, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Contou sera attaché en cette qualité au service ordinaire du département du Lot.

Nos sincères félicitations.

Les subventions de la « Défense »

Nos lecteurs sont au courant de notre polémique avec la *Défense* — *Croix du Lot*, — ils se rappellent certainement notre dernier article publié sous le titre : Les subventions de la *Défense*.

Nous signalions au public — pour le principe, personne n'en doute aujourd'hui, — ce fait énorme à notre avis, de travaux payés par un gouvernement républicain et confiés amiablement à l'imprimerie de la *Croix du Lot*.

Nous supposions avoir protesté avec quelque raison et avoir répondu avec un certain succès à l'article de la *Défense*.

C'était de l'audace !
Qu'on en juge par la réponse que nous dédie notre confrère :

Touché

Notre dernier article a touché au vif M. Coueslant. Il essaye de se défendre, mais pécaire !! Puisque nos leçons portent leur fruit nous lui en donnerons quand il les méritera, mais toujours avec cette courtoisie qui nous distingue et sans rancune.

Il y a des gens qui ont le triomphe facile et qui ont d'eux-mêmes une excellente opinion. C'est le cas, évidemment, des rédacteurs de la *Défense* ?..

Il y a huit jours, M. Viguié, rédacteur habituel de ce journal, annonçait qu'il partait pour un voyage. Nous demandons à grands cris son retour !...

Il nous avait habitué à des répliques moins.... inférieures que celle qu'on vient de lire !

Incident Guiraudies-Cagnac

M. Guiraudies a reçu de M. Cagnac la lettre suivante :

Cahors, le 25 avril 1899.

Monsieur et collègue,

Dans la séance du mercredi 19 avril, quand vous avez dit que j'étais directeur du *Rappel Socialiste*, j'ai fait la déclaration suivante : « Je proteste contre vos paroles, je ne suis pas directeur du *Rappel Socialiste*, et ce journal ne m'appartient pas. — J'y écris quelquefois sur des questions que je traite et je signe. — Le *Rappel Socialiste* est une tribune ouverte à tous ceux qui veulent lui faire l'honneur d'y exposer leurs pensées, à condition qu'ils y développent des idées socialistes. » Voilà à peu de chose près, le mot à mot de ce que j'ai dit, et j'ai l'honneur de vous répéter que je maintiens les termes de ma déclaration

Je n'ai donc été ni méchant ni inconscient à votre égard et je n'ai point mis mon esprit à la torture pour comprendre une chose que je n'ai point faite, et que je n'ai connue que lorsque le *Rappel Socialiste* a paru.

Vous comprendrez alors que dans ce cas, je n'ai rien à désavouer.

J'ai l'honneur, etc.

La réponse de M. Cagnac a lieu de surprendre. En effet, tout le monde sait à Cahors que M. Cagnac, quoiqu'il en dise, est sinon le directeur du *Rappel Socialiste*, du moins l'âme vivante de ce journal et son bailleur de fonds.

M. Guiraudies agira donc à sa guise en déferant aux tribunaux celui qu'il considère comme le coupable.

Mais il est douteux cependant que ce soit de la caisse du gérant que sorte l'argent destiné à payer l'amende et les frais auxquels il peut être condamné.

N'est-ce pas, Monsieur Cagnac ?

Grand concert de l'Orphéon

La date du dimanche 7 mai a été définitivement choisie pour le grand concert que l'Orphéon doit offrir à ses membres patrons et dames patronnesses.

Afin de répondre au vœu unanime des amateurs de bonne musique, l'Orphéon a engagé pour cette belle soirée les frères Belgarric, les célèbres duettistes mondains de la Scala de Paris, si universellement applaudis sur les premières scènes musicales du monde entier, et que les cadurciens ont pu déjà apprécier l'an dernier.

Avec de tels artistes le succès de ce concert est maintenant assuré ; nos compatriotes tiendront à se rendre en foule au théâtre pour témoigner aussi toute leur sympathie à notre excellente chorale qui redouble en ce moment de zèle et d'efforts, en prévision du concours musical de Carcassonne où elle va prendre part.

Adjudication

L'adjudication des locaux situés au rez-de-chaussée de la nouvelle bibliothèque, annoncée pour hier, n'a pu avoir lieu, personne n'ayant soumissionné.

Fausse monnaie

En dehors des fausses pièces de 2 francs que nous avons signalées, il paraît, qu'il circule également en ville de fausses pièces de 10 fr. à l'effigie de Napoléon III, en or, bas titre, présentant le même aspect que les vraies, mais ne pesant que deux grammes au lieu de 3 gr. 225.

Tribunal correctionnel

Audience du 27 avril

Jean Auroux, journalier à Puy-l'Evêque, a été pris par la gendarmerie sur le territoire de cette commune en flagrant délit de colportage d'allumettes de fraude. 300 fr. d'amende et confiscation des allumettes saisies.

Eugène Oisemant, âgé de 29 ans, né à Réalcanp, (Seine-Inférieure) et Bernard Dispans, 41 ans, né à Beaumont-de-Lomagne, tous deux raccommodeurs de parapluies, se rendaient de Figeac à Cahors, lorsque arrivés au lieu de Lamadelaine ils eurent une discussion pour un motif futile, à la suite de laquelle ils se portèrent des coups réciproques. Ces deux trimardeurs qui ont déjà de nombreuses condamnations et qui sont loin d'être dignes d'intérêt, sont condamnés : Dispans à un mois de prison, et Oisemant à quinze jours de la même peine.

Henri Sellié, 48 ans, cultivateur à Goujonac, prévenu d'avoir volontairement porté des coups et fait des blessures au nommé Foissac, du même lieu, se voit infliger 25 fr. d'amende.

Félix Marty, 71 ans, cultivateur à Marmiac, qui a frappé son voisin, le sieur Jean Loublanchès, est condamné à trois jours de prison.

Le nommé Jean Alagnon, 49 ans, cultivateur à Luzech, inculpé du vol de dix-huit piquets dans la vigne de M. Lafage, forgeron au même lieu, est condamné à un mois de prison ; mais, vu ses bons antécédents, le tribunal le fait bénéficier de la loi Béranger.

Théâtre de Cahors

Mercredi 5 mai 1899

Une seule représentation de gala et de famille de l'immense succès du théâtre de la Port-Saint-Martin

CYRANO DE BERGERAC

Pièce héroï-comique à grand spectacle, en 5 actes, de M. Edmond Rostand.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 27 ET 30 AVRIL 1899

Fatinitza, (allegro)	Suppé.
Prélude de Parsifal	Wagner.
L'invitation à la Valse	Weber.
Le Prophète, (fantaisie)	Meyerbeer.
English-Spoken (polka)	Farbach.

De 5 h. à 6 h. (*Allées Fénélon*.)

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 27 au 29 avril 1899

Décès

Bourgeois Adolphine, épouse Coly, 61 ans, sans profession, rue de l'Hôtel de Ville, 1.

Celarié Léonie-Léontine, dite Mélanie, épouse Denestèbe, 42 ans, blanchisseuse, à l'hospice.

Arrondissement de Cahors

CAILLAC. — M. Valet François est décédé à Caillac le 26 octobre 1898.

Or l'acte de décès déposé aux archives de la mairie ferait remonter ce décès au 19 octobre.

Les erreurs de cette nature se produisent trop fréquemment.

Il est vrai qu'à Caillac le maire est très âgé et il n'est pas étonnant que ses facultés baissent.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Accident.* — En émondant un châtaignier, et par suite de la rupture d'une branche, le fils Poncie, du village d'Aubriac, commune d'Aynac, est tombé sur le sol d'une hauteur de 7 à 8 mètres. Transporté comme mort à son domicile, des soins lui ont été donnés immédiatement. Son état est grave, car on craint des lésions internes.

— *Chute de voiture.* — La femme Genot, d'Estravers, commune de Leyme, se rendait à Saint-Céré porter un chargement de bois de hêtre, montée sur sa voiture traînée par un mulet. Ayant eu l'imprudence de trop presser la bête, celle-ci s'entrava, et la femme Genot fut projetée à terre avec une telle violence qu'elle fut relevée sans connaissance, la figure abîmée, et horriblement contusionnée sur diverses parties du corps. On n'a pu encore se prononcer sur son état, qui est très grave.

— *Taxe du pain.* — A la suite d'une entente entre l'administration municipale et les boulangers, le prix du pain a été fixé comme suit : 1^{re} qualité, 30 c. le kilo ; 2^e qualité, 0 fr. 275 ; 3^e qualité, 0 fr. 225.

REILHAC. — *Election d'un maire.* — M. Pons, Raymond, a été élu dimanche, 23 avril, maire de la commune, à l'unanimité, en remplacement de son père, décédé.

CORNAC. — *Election d'un maire.* — Il a été élu dimanche, en remplacement de M. Lamarche, maire démissionnaire.

M. Bénèche, Jean-Baptiste, adjoint, qui a obtenu l'unanimité des suffrages, a été proclamé.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Nouvelles découvertes au gouffre de Padirac.* — Jeudi dernier, 13 avril, MM. l'abbé Albe, Armand Viré, Etienne Giraud, tournaient le syphon où disparaît la rivière souterraine de Padirac et dépassaient le point terminus atteint par M. Martel, au-delà duquel ils ont retrouvé le canal d'eau.

L'exploration de la nouvelle galerie, à laquelle on a donné le nom de galerie Albe, a été entreprise le 15 par MM. Viré, Giraud, Pons, Armand et Bel. Mais elle n'a pu être poussée au delà de 130 ou 140 mètres, faute de matériel suffisant et surtout à cause de la grande crue de la rivière souterraine causée par les dernières pluies.

Les jours précédents, les mêmes explorateurs avaient levé les plans de deux galeries nouvelles, découvertes, l'une en août dernier par M. Viré, l'autre en décembre par M. Giraud. Toutes les deux sont d'anciens lits d'affluents de la rivière souterraine.

MM. Giraud et Armand ont pu remonter la galerie Giraud sur une longueur de 260 mètres.

La longueur totale de cet affluent est de 400 mètres.

Il est probable que les vaillants explorateurs du puits de Padirac n'ont pas encore découvert toutes les merveilles contenues dans ce souterrain extraordinaire et il faut espérer qu'à force de patience et d'habileté, ils découvriront encore d'autres galeries.

ROCAMADOUR. — Dimanche 23 avril, M. Védrennes Julien a été élu maire de la commune, par 6 voix contre 5, attribuées à M. Constant.

Il s'agissait de remplacer M. de Montmaur, démissionnaire.

Comment cela se fait-il ?

L'intérêt de nos lecteurs a été très fortement éveillé par la combinaison annoncée 2 fois déjà, d'un abonnement gratuit à la « Revue Parisienne ». — On s'imagine que le N° donné par la Chocolaterie Poulain dans chaque paquet de 3 k^{es} en demi-livres de chocolat n'est pas le même N° que celui qui se vend en librairie 1 fr. — Grosse erreur qui se réfutera d'elle-même en comparant ce N° avec celui vendu en librairie ou avec le spécimen envoyé sur demande par la Chocolaterie Poulain, à Blois, (Loir-et-Cher) en ajoutant 35 c. pour l'affranchissement.

BULLETIN FINANCIER

Les allures du marché sont un peu plus satisfaisantes, les ventes ont été moins suivies et les cours se sont quelque peu relevés. La liquidation qui commence demain par la réponse des primes paraît devoir s'effectuer dans des conditions très faciles.

Le 3 0/0 clôture à 101,92 au lieu de 101,90 ; le 3 1/2 0/0 a passé de 103,45 à 103,50 ; l'amortissable reste à 100,20.

La Banque de France sans changement cote 3095.

Le Crédit Foncier finit à 737 ; le Comptoir National d'Escompte est demandé à 618 ; le Crédit Lyonnais a monté de 19 fr. à 952 ; la Société Générale vaut 584 et la Banque spéciale des valeurs industrielles 222.

Le Suez a passé de 3.824 à 3.829.

Le Lyon à 1.959 a seul été coté à terme.

L'Italien est en reprise à 95,22, l'Extérieure est en hausse de 20 cent. à 59,45, le Turc D cote 23, la Banque Ottomane 480, le Russe 3 0/0 1891 92,15 et le Portugais 26,10.

Signalons des demandes sur les actions du

Combat Naval à 58 et 59 fr. sur les dixièmes d'actions de Paris en 1400 qui sont recherchées à 71 fr.

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX	
				EXTRÊMES
Bœufs.	1829	1779	0.53 à 0.96	
Vaches.	578	448	0.32 à 0.95	
Taureaux.	250	245	0.43 à 0.72	
Veaux.	1620	1420	0.85 à 1.32	
Moutons.	19473	16673	0.70 à 1.22	
Porcs.	4835	4835	0.85 à 1.14	

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX	
				EXTRÊMES
Bœufs.	181	150	60 à 74	
Vaches.	16	14	50 à 63	
Moutons.	1059	814	75 à 92	
Porcs.	1097	878	55 à 60	

Bibliographie

Aujourd'hui paraît le premier numéro de « L'Armée illustrée » déjà annoncé au public, revue militaire « littéraire » dont le but est de faire connaître l'ancienne et la nouvelle armée. Elle crée un nouveau genre, vise, surtout, à être attrayante et se met à la portée de tous. Publiée avec le plus grand luxe, elle s'est assurée le concours de nos plus grands talents littéraires et artistiques et compte parmi ses collaborateurs, Henry Fouquier, Georges d'Espèrès, Ogier d'Ivry, Georges de Lys, Pierre de Lano, Michel Corday, Antony Mars, Commandant Stigelmann, Paul de Raime, Commandant de Maurepas, Georges Prades, Alexandre Du-

chemin, Bernard de Crancey, etc ; et les peintres et dessinateurs Maurice Orange, Rouffet, Courboin, Job, Josais, Comba, Carrey, Henriot, Draner, etc. Son premier numéro offre de véritables attractions. « L'Armée illustrée » publiera, aussi, de magnifiques planches en couleur, hors texte, de Rouffet, représentant la série des différents types des hussards du 1^{er} Empire, qui formeront un admirable album.

En résumé, une publication dont le succès ne fait pas de doute.

Bureaux : 41, rue Vivienne, Paris.

Une brochure intitulée **Le Cantal** vient d'être mise en vente dans toutes les bibliothèques des gares du réseau d'Orléans au prix de 0 fr. 25.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

A VENDRE

La maison avec jardin attenant, située à Cahors, rue du Parc, occupée par M. Blavier et appartenant à la famille Graniou de Bégous.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. Joachim Bonnet, expert, à Labastide-Marnhac.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES ! Envoyez votre adresse avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; vous recevrez gratis un joli morceau de musique pour piano.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de **Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.**

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la **Gelée printanière et l'Oïdium** ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la **Chlorose** et l'**Anthracnose.**

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le **Mildiou** et le **Black-Rot.**

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque **LE VOLCAN**

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÈS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

VI

DÉCADI FRUCTIDOR ET PASCAL GRISON

— Pourtant, insista Décadi, il y a le chapitre de l'épingle...

— Un chapitre d'une autre histoire qui n'est pas de notre ressort. Nous jouons à Colin-Maillard. Tâchons d'éviter les casse-cou...

— Si ça vous va, moi j'y consens. Seulement on ne m'ôtera pas de la caboche...

— Petit, interrompit Grison, tu n'as pas mal de qualités, mais tu as nombre de défauts dont l'entêtement n'est pas le moindre. Voyons, raisonnons sérieusement ; les autorités de ce pays ne sont pas tout à fait des oies...

L'adolescent protesta.

— Je ne le prétends point, patron, de peur d'humilier ce volatile...

— Elles ont dû avoir avant toi la pensée que tu viens d'émettre et que j'ai partagée un moment, — et si les aubergistes du « Coq-en-Pâte » n'ont pas été inquiétés, c'est qu'il n'y a jamais rien eu de suspect dans leur auberge :

c'est mon avis...

— Ce n'est pas le mien, déclara péremptoirement Fructidor.

Puis il reprit après un instant de silence :

— Pendant que vous récoltiez vos informations, j'ai poussé une reconnaissance du côté de l'auberge indiquée...

— Ah !...

— La bâtisse n'a pas mauvais air, ni la cuisine que j'ai guignée par une croisée entrouverte...

— Après ?

— Après ? Ah ! voilà : vous allez vous facher, patron...

— Parce que ?...

— Parce qu'à mesure que je m'approchais de ce nid de mystères et d'oiseaux de proie ; qu'à mesure que je rôdais autour ; qu'à mesure que je devrais avec une paire de lampions qui auraient voulu être des vrilles, une voix *fonsait dans ma sorbonne* (s'élevait dans ma tête) et me *bastrinquait le palpitant* (me faisait danser le cœur), qui me criait : *Fiston, tu chauffes !... Tu brûles ! Tu touches ! C'est là ! !*

Et je vous répète à mon tour : C'est là qu'on assassine les gens ! C'est là qu'on les fait disparaître ! C'est là que gisent les misérables dont le châtimement marche à la semelle de nos souliers !...

Ne cherchons pas ailleurs. Ce serait besogne perdue.

Voilà la tanière. La bête y est. Prenons l'affut.

Décadi Fructidor s'était levé. Il allait et venait par la chambre, le nez au vent, ainsi qu'un limier en quête.

Pascal Grison rêvait.

Autrefois, — il y avait longtemps, — c'avait été un bon des bons, un fin des fins, un débrouillard des débrouillards. Mais, hélas ! il avait passé la cinquantaine, — et ce, à son amer regret. Ajoutons qu'il conservait des prétentions considérables, le respect des traditions, un culte profond pour la routine, un formalisme fatigant et la religion de l'ancienne administration, de celle qui avait pour mission de pénétrer dans les secrets des boudoirs, les conspirations de trumeau et les arcanes d'antichambre.

— Tout cela, prononça-t-il au bout de quelques minutes, est manifestement superbe, sensément pensé et mieux dit ; mais on ne coffre pas des particuliers sur les impressions personnelles d'un quidan, et la justice ne se paye pas d'intuitions ; la justice qui nourrit à l'endroit de la police cette bonne haine des voisins du même carré implacable et éternelle... Et s'il n'y avait encore que la justice à indisposer !... Mais il y a les polices ennemis de celle que nous représentons ; celle du préfet Dubois, d'abord, qui ne nous pardonnera de nous être mis aux ordres de son compétiteur Fouché que si nous arrivons à un résultat heureux ; celle du grand-juge Régnier, qui ne badine pas avec les usurpations de pouvoir ; celle de la Bourrienne, au château qui a l'oreille de Bonaparte, et celle de Savary à laquelle appartient notre lieutenant

de gendarmerie... Tout ce monde-là, vois-tu bien, clampin, ne serait pas fâché de nous trouver en faute. Il faut de la circonspection, beaucoup de circonspection. Dans notre art, on ne travaille pas sur des idées. On sait ou on ne sait pas. Voilà.

— Moi, fit nettement Décadi, je ne sais pas, mais je suis sûr. Et s'il vous plaisait de me laisser agir seul j'ai ma rocambole toute prête...

— Une rocambole ?

— Huilée, graissée, suifée — qui ne demande qu'à fonctionner.

Le policier interrogea avidement :

— Et y a-t-il moyen de la connaître, ta rocambole.

— On va vous le narrer avec délice, patron... Car vous êtes toujours mon patron, encore que vous ne croyez pas à mes mérites.

Pascal Grison rapprocha son siège, — et l'adolescent parla. Il parla longuement...

Quand il eut terminé :

— Morveux ! tu vaux ton pesant d'or ! s'écria le détective avec admiration.

— Garçon ! des balances ! fit Décadi joyeusement.

Ensuite, avec la fierté légitime du génie, un instant incompris, qui se voit à la fin accepté sans conteste.

— Ainsi, vous m'approuvez, patron ?

— Si je t'approuve !...

Les deux interlocuteurs se serrèrent la main avec effusion.

(A suivre.)

LE
DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

TROISIÈME PARTIE

Le contrat

VI

— Je serais entrée par la fenêtre, dit Bluet-
te.
— Comme vous m'êtes dévouée ! murmura
Mlle de Millanges.
— A la vie et à la mort ! Voilà comme je
suis, comme nous sommes, Mériadec et moi.
— Oh ! je vous en récompenserai bien !
— Nous serons trop récompensés si nous
assurons le bonheur de deux personnes qui
s'aiment et qui étaient malheureuses, et amè-
nent le châtement de deux coquins. Ah ! si nous
savions où est M. Edgar ! C'est lui qui serait
heureux de savoir tout cela, de penser qu'il
va pouvoir relever le front, affirmer son inno-
cence.
Ariane avait regardé autour d'elle pour s'as-
surer que personne ne pouvait l'entendre.

— Edgar, dit-elle, Edgar est ici...
Bluette fit un bond de stupeur.
— Ici ?
— Ici, dans l'hôtel... caché.
— Mais alors je vais pouvoir le voir, lui
raconter...
— Je vais vous conduire vers lui.
— Quelle chance ! s'écria la jeune ouvrière...
Et vous savez que Mériadec est là, devant
l'hôtel, à sa disposition ?
Mlle de Millanges avait ouvert la porte de
sa chambre.
— Suivez-moi, dit-elle à la jeune fille.
Et elles sortirent toutes les deux.
Ariane était toute frémissante. Elle sentait
que le dénouement se préparait, que la fin de
ses maux était proche.
Depuis longtemps Edgar et elle avaient de-
viné ce qui s'était passé, percé le mystère qui
entourait le drame des Chartrons ; mais ils
n'avaient rien pu dire, faute de preuves, et
voilà que ces preuves leur arrivaient mainte-
nant au moment décisif.
Arrivée devant la porte de la chambre où
était enfermé Edgar de Cordouan, Ariane l'ou-
vrit et introduisit Bluette.
Edgar se leva vivement, et alla à la ren-
contre des deux femmes, que la lumière, ven-
nant du couloir, lui avait permis de voir.
— Voici la jeune fille, dit Mlle de Millanges
en présentant la jeune amie de Mériadec,
voici la jeune fille dont je vous ai parlé, Ed-
gar ; la jeune fille qui s'est intéressée à nos
malheurs et qui m'a aidée ainsi que son fiancé
à pénétrer jusqu'à vous.

— Vous m'avez procuré là, mademoiselle,
fit le jeune homme, une heure de bonheur
dont mon cœur vous gardera une éternelle
reconnaissance.
— Mademoiselle a d'autres droits encore à
notre reconnaissance... Elle va vous raconter
ce que Mériadec, son ami, est parvenu à
apprendre. Nous ne nous étions pas trompés
dans nos suppositions, et l'homme que vous
m'avez désigné dans la cellule du fort du Hâ...
— Tartas ?...
— Tartas a bien été l'instrument d'Henri
Soulac.
Edgar eut un tressaillement profond.
— Vous en avez les preuves ?
— Mademoiselle vient de nous les apporter.
— Oh ! alors, dit Edgar hors de lui de joie
et d'espoir, retournez sans crainte près de vos
invités. Vous ne serez pas la femme d'Henri
Soulac.
Ariane s'éloigna en effet, inquiète et heu-
reuse à la fois, se demandant ce que M. de
Cordouan allait faire.
— Et vous, mademoiselle, dit Edgar à
Bluette, vous allez me raconter tout ce que
vous savez.
— Avec plaisir, monsieur, je ne demande
qu'à vous rendre service.
— J'aurais agi même sans preuves, fit le
jeune homme qui tremblait d'émotion, mais
s'il est vrai que vous m'en apportez... quel
éclat et quelle vengeance !...
— Vous allez en juger, monsieur, dit l'amie
de Mériadec.
Et elle raconta ce qu'elle savait et ce qu'elle

venait d'apprendre à Mlle de Millanges.
A la fin du récit de Bluette, Edgar de Cor-
douan, on le conçoit, était dans un état
d'exaltation qu'il serait impossible de décrire.
Pendant ce temps le négociant, disait à
Henri :
— Ce mariage n'a pas l'air de faire ton bon-
heur.
— Comment cela !
— Tu es triste, absorbé...
— Du tout...
— Et comme il n'est pas fait... Veux-tu que
je me charge, moi, de prévenir le père ? On
remettra la lecture à un autre jour... Tu dé-
sires réfléchir encore un peu ?...
Henri regarda son père fixement.
— Pourquoi me dites-vous cela ?
— Parce que tu ne parais pas bien dans ton
assiette. Et le mariage est une chose grave...
On ne s'engage pas à la légère.
Les deux hommes étaient arrivés près du
groupe des invités.
On s'écarta pour les laisser passer.
Un éclair jaillit des yeux sombres d'Henri
Soulac.
— Je ne veux pas de retard ! fit-il les dents
serrées... Il faut que le contrat se signe ce soir...
Et si je pouvais même ce soir conduire ma
fiancée à la mairie.
— Soit, interrompit le négociant. Si tu le
regrette plus tard, tu ne pourras t'en prendre
qu'à toi-même.
Des sièges avaient été réservés pour Henri
et son père, devant la table du notaire, près
de M. de Millanges et de sa fille. (A suivre.)

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire,
Paris.
Sommaire du numéro exceptionnel du 29 avril
1899.

Les Salons de 1899

Allégorie de Mucha (couverture).
Beaux-arts (peinture) : L'admiration, par Bou-
guereau. — L'Escadron française escortant le
Tsar, par Couturier. — P. ocession, par Buland.
— L'Ecole professionnelle, par Geoffroy. — Dra-
gons de Villeguén, par Guzdry. — Fille d'Eve,
par Fourié. — Pain quotidien, par Feyen. —
Souvenir d'enfance, par Brispot. — Matinée
d'été, par Langée. — Sérénité, par H. Martin.
— Henri de la Roche-Jacquelin, par Boutigny.
— Fleurs parisiennes, par Lemeunier. — Der-
nières Feuilles, par Bieler. — Toulouse contre
Montfort, par J. P. Lanrens. — Messagers du
Printemps, par Lobrichon. — Don Quichotte, par
Checa. — Jésus à Bethame, par Buffet. — La
Source, par Maxence. — Joyeux ébats, par Cha-
bas. Le Cri d'alarme, par J. Breton. — Partie
perdue, par Shaan. — Passion, par Lévy Dhur-
mer. — La Photographie à la Caserne, par Eng.
Chaperon. — Derniers adieux des Conscrits, par
G. Clairin. — Assassinat de l'Empereur Geta,
par Rochegrosse. — Saint-Quentin pris d'assaut,
par Tattégriain. — L'incident, par Zo. — Un
coup de collier, par G. Busson. — Un Vœu, par
Ralli. — Un matin à Viverville, par Ravaut. —
L'Armée du Salut, par A. Depré. — La B. equée,
par Robandi. — Les Nonnons, par Etcheverry.
— La Vie aux Champs, par Brouillet. — Chacun
son tour, par Chocarne-Moreau. — La S. ina à
Vitry, par Vautier. — Le Printemps prodigue
ses fleurs, par Bonnencontre. — Récolte des
Pommes de terre, par Souza-Pinto. — Le Reli-
quaire, par Emile Adan. — Samedi-Saint à Jér-
usalem, par Girardet. — L'Homme-Orchestre,
par Desboutin. — Un Coin de Boulevard, par
Wœstry, etc., etc., etc.

Texte : Les Salons de 1899, 1^{er} article, par O.
Merson.

Courrier de Paris, par Pierre Véron.
Echecs, Rébus, Bibliographie.

Le numéro : 50 centimes.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine,
Paris. — Sommaire du 30 avril 1899.

V^o Nacla : Chronique. — Arsène Guérin :
Warindel. — Louis de Caters : Passionnette
(suite). — Pontsevez : Faute d'un mot (suite).
— Edouard Gachot : A travers les Alpes (suite).
— Eugène Chavette : Fil-à-beurre. (suite). —
Aimée Fabrégue : Crucifix (fin). — Pierre de
Lano : L'Enfant. — V^o Nacla : Trilby (suite).

VIENT DE PARAITRE
NOUVEAU COURS DE MORALE

Rédigé conformément aux programmes officiels du
27 juillet 1882

COURS ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN

L'Enseignement Moral à l'École primaire

par F. VIALA, instituteur public
Avec une préface de M. MOURGUES, insp. pri^{er}
Livre de morale pratique et de lecture courante
4 vol. in-12 cartonné, 272 pages, 1 fr. 40

Augustin CHALAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, PARIS
Se vend aussi chez l'AUTEUR, à LASALLE (Gard).

CONDITIONS DE VENTE :

Envoi franco contre le montant en timbres-
poste ou mandat pour les spécimens. — Remise
ordinaire pour les commandes.
Pour les commandes adressées à l'auteur, à

LASALLE (Gard) contre le montant en timbres-
poste, remise de 20 0/0 franco de port (pour les
membres de l'enseignement seulement). Indiquer
la gare qui dessert la localité.

On est prié de faire inscrire l'Enseignement
moral sur la liste départementale lors de la pro-
chaine conférence cantonale.

Etude de M^e François SÉGUY, licencié
en droit, avoué à Cahors,
successeur de M^e Degrange-Touzin.

PUBLICATION

A FIN DE

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

On fait savoir à qui il appartiendra que :
Suivant exploits enregistrés, du mi-
nistère de M^e Serres, huissier à Cahors,
en date du vingt-six avril mil huit cent
quatre-vingt-dix-neuf, et du ministère de
M^e Bouscary, huissier à Caylus (Tarn-et-
Garonne), en date du vingt-sept du même
mois,

Et à la requête de Monsieur Jean-
Frédéric Sébal, propriétaire, domicilié à
Jamblusse, commune de Saillac, pour
lequel domicile est élu en l'étude de M^e
François Séguy, licencié en droit, avoué
près le Tribunal civil de Cahors, y de-
meurant,

Il a été signifié et donné copie à Monsieur
le Procureur de la République près le dit
Tribunal, en parlant à Monsieur Lagarde
son substitut qui a visé l'original, et à
dame Brigitte Coynes, sans profession,
épouse du sieur Jean Fourès, avec lequel
elle est domiciliée de droit à Jamblusse,
commune de Saillac, mais résidant en fait
à Lacapelle-Livron, canton de Caylus (Tarn-
et-Garonne), en parlant à elle-même.

De l'expédition d'un acte fait au greffe du
Tribunal civil de Cahors le quatorze du
dit mois d'avril, enregistré, constatant le
dépôt fait au dit greffe par M^e Séguy,
avoué, de l'expédition d'un acte retenu par
M^e Bru, notaire à Vaylats, le vingt-cinq
février dernier, enregistré et transcrit au
bureau des hypothèques de Cahors, le
dix avril suivant, volume mille soixante-six
numéro cinquante-cinq, avec inscription
d'office du même jour, volume six cent
quatre-vingt-quinze, numéro cent quatre-
vingt-dix, contenant vente par le sieur
Fourès, Jean, cultivateur, domicilié à
Jamblusse, commune de Saillac, en faveur
du requérant, moyennant une somme de
huit cents francs exigible dans le délai de
quatre mois, à compter du jour de l'acte,

« De deux terres labourables et jardin
« contigus, sis au terrain de Pauzarel, sur
« la commune de Saillac, tenant en corps
« à Burg, aux héritiers de Baptiste Simet,
« à Castelnau, à Pierre Sébal, à Félicité
« Hébrard, à Dugés et à chemin public. »

Cette notification a été faite afin que
Monsieur le Procureur de la République et

la dite dame Brigitte Coynes, épouse Four-
ès, n'en ignorent et aient à prendre si bon
leur semble, dans l'intérêt de toutes per-
sonnes qu'il appartiendra, et notamment
de la dite dame Coynes, épouse Fourès,
telles inscriptions d'hypothèques légales
qu'ils aviseront sur les immeubles vendus,
et ce dans le cours des deux mois qui sui-
vront la date de la présente publication.
Avec déclaration que faite par eux de ce
faire, les dits immeubles passeront aux
mains du requérant libres et affranchis de
toutes les hypothèques légales qui pour-
raient les grever de quelque chef qu'elles
proviennent ou puissent provenir.

Et en outre il était déclaré à Monsieur le
Procureur de la République que tous ceux
du chef desquels il pourrait être prié in-
scription pour cause d'hypothèque légale
n'étant pas connus du requérant, celui-ci
ferait faire la présente publication confor-
mément aux dispositions de l'article 2194
du Code Civil et aux avis du Conseil d'Etat
en date des neuf mai et premier juin 1807.
Sous les plus amples réserves.

L'avoué poursuivant,
Signé : F. SÉGUY.

Enregistré à Cahors, le mai mil
huit cent quatre-vingt-dix-neuf, f^o
C^o Reçu trois francs soixante-
quinze centimes compris.
Signé : De FRAMOND.

PIANOS ET MUSIQUE
A. DENAU

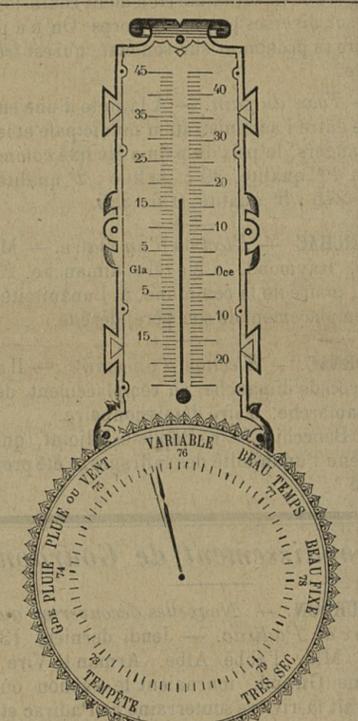
65, Boulevard Gambetta, Cahors.
Comptoir de Musique de 10,000 morceaux.
— Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie.
— Fournitures pour fanfares. — Location de
Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords.
— Réparations.

J. VALDIGUIÉ
PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales,
7 fois Hors Concours.
Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du
soir. — Tous genres de travaux garantis avant
livraison. — Derniers progrès du jour.
Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à
2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte
de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Repro-
duction de vieilles photographies en tous genres,
gravures (dessins, objets d'art), autographes etc.
Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes.
Toutes les nouveautés photographiques sont
exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de

ces dernières sont exposées dans son salon. Tous
les travaux sont livrés absolument irréprochables
et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues
de Cahors et des environs.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 10,
Id. maxima de la veille : 17 5
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en mil-
limètres : 1

LE JOURNAL DU LOT
EST EN VENTE
à Cahors :

- Chez M^{me} ESTIENNE, buraliste, boulevard
Gambetta.
- M. HERBLIN, au kiosque de la place
d'Armes.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de
journaux, à côté de la Mairie.
- Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la
Mairie.
- M. MAURY, marchand de journaux,
16, rue Nationale.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre OMÉGA

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr.,
Or 125 fr.